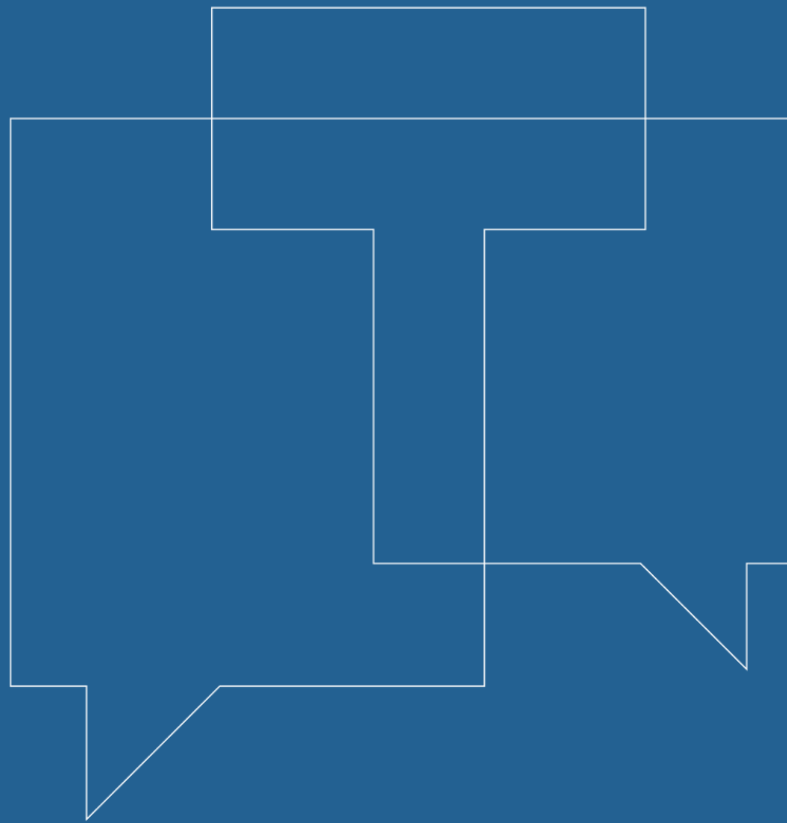


COMPTE RENDU DE RENCONTRE

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

4 septembre 2024



Préparé pour :



TABLE DES MATIÈRES

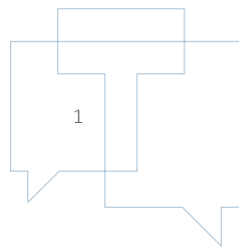
1	Accueil des membres	2
2	Adoption de l'ordre du jour.....	2
3	Validation du dernier compte-rendu.....	2
4	Visite du site	2
4.1	Poste de pesée	3
4.2	Fauconnerie.....	5
4.3	Déplacement de l'entrée.....	8
4.4	Recouvrement final	9
4.5	Front de déchets	9
4.6	Biogaz	11
4.7	Usine de cogénération et Serres Demers.....	12
4.8	Traitement des eaux.....	13
4.9	Sablière.....	15
5	Actions de suivi.....	16
5.1	Fin du litige	16
5.2	Retour sur le rapport annuel 2023	18
5.3	Retour sur l'avis sur les volants	19
5.4	Retour sur les grands coups d'eau	20
5.5	Détail sur les boues municipales	20
5.6	Identification des puits d'échantillonnage et profondeur et vitesse d'écoulement des puits	20
5.7	Portes ouvertes 2024	21
6	Projet d'Aménagement de la sablière	22
7	Suivi du déplacement de l'entrée.....	22
8	Registre des activités.....	22
9	Divers et prochaine rencontre	22

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation visuelle



1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur régional du LET de Drummondville pour WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre du Comité de vigilance en 2024, qui se fera dans le cadre de la visite du site.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

M. Craft demande si le Comité valide le compte rendu de la dernière rencontre.

Le compte rendu est approuvé par les membres.

4 VISITE DU SITE

La visite de site a donné l'opportunité de voir plusieurs installations et aborder plusieurs thématiques. Le tracé de la visite et les points de discussions sont illustrés ci-dessous.



- | | | |
|---|--|---|
| A : Poste de pesée | E : Front de déchet | G : Centrale de production d'électricité |
| B : (Point thématique) Déplacement de l'entrée | F : (Point thématique) Biogaz | H : Serres Demers |
| C : (Suivi) Avis de non-conformité | I : Filières de traitement des eaux | J : Sablière |
| D : (Suivi) Recouvrement final Phases 2 et 3A | | |



4.1 POSTE DE PESÉE

M. Lamothe explique que tous les camions qui entrent sur le site passent par la balance afin de fournir les informations nécessaires, soit le type de déchets et la provenance. Les matériaux acceptés sont les déchets résidentiels, ceux provenant des ICI (institutions, commerces et industries), les déchets spéciaux comme l'amiante et les carcasses d'animaux, les sols faiblement contaminés ainsi que les matériaux de construction, de rénovation et de démolition. Le client est facturé en fonction du poids du chargement. Tous les déchargements sont catégorisés afin de pouvoir remettre un rapport des entrées sur le site.

Le poste de pesée est également équipé de détecteurs de radioactivité. Si un matériel radioactif est présent, cela provoque une alarme. La cargaison du camion est alors inspectée avec un détecteur portatif pour identifier l'endroit ainsi que la source radioactive précise du matériel, qui sont ensuite partagées avec le ministère.

Mme Ann Claire Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement, ajoute que le travail à la balance est le plus important, car il fait le lien entre les opérations et l'administration. Elle rappelle que tous les camions transportant des sols contaminés sont répertoriés depuis 3 ans par l'application Traces Québec. Il y a de plus en plus de réglementation et de traçabilité. En ce qui concerne les palettes de transport en bois provenant des bateaux internationaux, elles doivent aller en enfouissement immédiat. Cela qui a pris un an de travail afin d'avoir l'accréditation pour pouvoir le faire.

M. Lamothe montre ensuite le bureau des opérations sur le site, où se retrouve toute la machinerie lourde pour gérer le site, la neige, la terre, les déchets, la poussière et les véhicules pour les techniciens de biogaz.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Quelle est la butte de matériel à gauche du poste de pesée?	M. Lamothe répond que ce sont les résidus de coupe de bois de la compagnie Eskair. Ils seront utilisés pour faire les sentiers derrière la maison GARAF.
Est-ce que c'est du bois?	M. Lamothe confirme. Il ajoute que le GARAF a dû se procurer un conteneur, car il manque de place sur le terrain pour entreposer tout leur matériel. Ils ont les permis pour le faire.



INTERVENTION 2

<p>Est-ce qu'il y a une procédure spéciale pour gérer l'amiante?</p>	<p>M. Lamothe répond que oui. Il explique que le client doit fournir toute l'information pour créer un profil (provenance, numéro assigné, quantité, chargé de projet, etc.) et bien emballer le contenu. Le camion arrive avec un manifeste de transport et le chauffeur doit signer le tout avant de l'enregistrer dans le système.</p>
<p>La plupart de l'amiante que vous recevez doit provenir d'isolants, mais recevez-vous de l'amiante provenant d'asphalte?</p>	<p>Mme Caillaud explique qu'ils reçoivent uniquement des sacs d'amiante de chargés de projets spécialisés et non de l'amiante brut, car le transport est considéré comme dangereux. C'est la même procédure que pour les drogues et les carcasses. Ils ne reçoivent pas d'asphalte non plus.</p>
<p>Il semble y avoir des préoccupations avec l'amiante dans l'asphalte, mais si on ne le pulvérise pas, il ne devrait pas avoir de problème.</p>	<p>Mme Caillaud ajoute qu'il y a effectivement des questionnements sur les sols contenant de l'amiante, mais qu'il n'y a pas de règle simple du ministère, ils doivent faire du cas par cas.</p>
<p>Vous faites du recouvrement avec des résidus secs seulement?</p>	<p>Mme Caillaud précise qu'il ne devrait jamais avoir de résidus humides sur un LET. Chaque matière doit passer par un département spécifique et ils ont un descriptif de chaque client. Le recouvrement journalier se fait donc avec des sols faiblement contaminés ou du matériel alternatif (bardeaux, car fluff, briques, bois, etc.).</p>
<p>Donc l'amiante est enveloppé, déchargé et géré avec beaucoup de précautions.</p>	<p>M. Lamothe répond qu'ils excavent une tranchée spécifiquement pour cela et qu'un camion décharge le contenu directement dedans, ce qui évite d'avoir de la manipulation. C'est le même principe pour tous les déchets spéciaux.</p>



Les sacs d’amiante pourraient-ils percer?	Mme Caillaud répond que non et qu’ils se retrouvent dans des camions « roll off » conduits par des camionneurs certifiés. Chaque chargement est unique et le client contacte WM 24 heures à l’avance afin de bien préparer le site selon le volume. La procédure est très rigoureuse pour une question de sécurité.
Recevez-vous de l’asphalte, avec ou sans amiante?	M. Lamothe répond que c’est possible, mais que tout dépend du contrat. Cela n’arrive pas souvent.
Est-ce que l’asphalte pourrait être considéré comme un sol contaminé?	Mme Caillaud répond que non, car tout ce qui est granulaire a sa propre réglementation et doit être classifié. L’objectif est de réutiliser le matériel qu’ils ont déjà, dont l’amiante fait partie.
Est-ce que les palettes de bois provenant des bateaux doivent être enfouies immédiatement à cause de la présence potentielle de parasites?	Mme Caillaud confirme.

4.2 FAUCONNERIE

M. Lamothe rappelle que WM travaille avec l’entreprise de gestion de la faune Artémis depuis 12 ans pour le contrôle des goélands, qui est très efficace.

Alexandre, technicien en gestion de la faune chez Artémis, présente son oiseau Bonnie et explique qu’ils ont trois autres oiseaux qui travaillent sur le site. Ils font la gestion des goélands qui viennent sur le LET pour se nourrir, car ils peuvent causer des problèmes de salubrité pour les travailleurs. Ils utilisent les oiseaux de proie comme méthode d’effarouchement, parce que les goélands reconnaissent leur silhouette et méthode de vol comme étant des prédateurs. Les techniciens entraînent les oiseaux directement sur le site pour qu’ils veuillent attraper les goélands. Cependant, l’objectif n’est pas qu’ils le fassent réellement, mais plutôt que les goélands aient peur. En effet, les oiseaux pourraient attraper des maladies et s’ils mangent les goélands, le surplus de nourriture fera en sorte qu’ils ne pourront pas travailler le lendemain. Ils calculent la nourriture et pèsent les oiseaux tous les jours.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Comment faites-vous pour que les oiseaux entreprennent la poursuite, mais qu'ils n'attrapent pas réellement les goélands?	Le technicien répond que de façon naturelle, les oiseaux ne peuvent pas les attraper à cause de la hauteur. Leur technique est qu'ils avancent le véhicule proche du goéland et laisse sortir l'oiseau, mais dès que le goéland s'envole plus haut, l'oiseau ne peut pas l'atteindre. Si l'oiseau l'attrape, le technicien va lui offrir de la nourriture comme échange.
Vous libérez donc l'oiseau pendant que la voiture bouge?	Le technicien répond que oui et qu'ils le laissent sortir par la fenêtre.
Si l'oiseau attrape un goéland, est-ce qu'il redescend au sol?	Le technicien répond que oui et qu'il reste au sol, car le goéland est trop lourd. C'est à ce moment que le technicien tente l'échange avec d'autres nourritures.
Est-ce que les quatre oiseaux travaillent chaque jour?	Le technicien confirme. Ils ont une quantité limitée de nourriture qu'ils peuvent leur donner afin qu'ils puissent travailler et ils veulent les maintenir en forme.
Combien font-ils d'attaques pendant la journée?	Le technicien répond que tout dépend de comment les goélands sont acharnés cette journée-là. Cela peut jouer entre 15 minutes et 2 heures. Cela peut aussi dépendre de la météo, de la période de reproduction et de l'âge des goélands. Ils travaillent aussi avec un faucon, qui est plus efficace.
Pourquoi ne travaillez-vous pas seulement avec les faucons?	Le technicien répond qu'ils sont plus intenses et parfois casse-cou, selon leur personnalité. De plus, les faucons ont très peur des pygargues à tête blanche qui fréquentent le site, ce qui les empêche de travailler.



Est-ce que vos oiseaux ont des puces GPS?	Le technicien répond que oui pour les faucons. Pour les buses, le système utilisé émet un signal lorsqu'il pointe son appareil dans la bonne direction, lui permettant de les repérer.
Est-ce qu'ils reviennent de façon naturelle?	Le technicien répond que oui, sauf s'il y a un imprévu comme la présence de pygargues, ou encore du vent.
Est-ce qu'ils reviennent vers n'importe quel employé?	Le technicien répond que tout dépend de l'oiseau et de sa personnalité. Ils ont tous des préférences.
Est-ce que les faucons sont plus gros que les buses?	Le technicien répond que oui, mais qu'ils n'ont pas la même forme. À titre d'exemple, un mâle buse pèse 600g et un faucon environ 800g.
Est-ce que vous les élevez quand ils sont bébés?	Le technicien confirme qu'ils les reçoivent à environ 4 mois. Ils commencent ensuite l'entraînement et après 2 mois, ils peuvent voler librement.
D'où viennent les jeunes faucons?	Le technicien répond qu'ils proviennent majoritairement d'un élevage en Ontario.
Est-ce que les goélands survolent surtout la zone de déchets?	Le technicien répond qu'en effet, ils vont essayer d'attendre à des endroits où ils voient le front de déchets. Il ajoute que c'est une espèce qui aime se tenir en groupe. Alors, un goéland « éclaireur » va trouver la nourriture et va ensuite appeler les autres. Ils ne sont pas continuellement autour du front, mais ils reviennent environ tous les 15 minutes. Ils reconnaissent bien les camions d'Artémis. Les techniciens et les oiseaux travaillent donc du lever au coucher du soleil.
Envoyez-vous vos oiseaux lorsque les goélands sont sur le front de déchets, ou même quand ils sont autour?	Le technicien répond qu'ils les envoient dès que les goélands se posent sur le site pour éviter qu'ils se multiplient.
Vous faites donc des quarts de 14 heures?	Le technicien répond qu'en effet, ils ont deux quarts de 7 heures chacun. C'est



	pour cela que les quatre oiseaux travaillent en même temps.
Pouvez-vous envoyer deux oiseaux en même temps?	Le technicien répond que les oiseaux ne sont pas entraînés de la sorte et que ce ne serait pas très utile, car cela pourrait causer des accidents. Puisque les oiseaux sont dans des volières séparées, ils se perçoivent comme des compétiteurs.
Est-ce que les oiseaux sont sur le site pendant la période hivernale?	Le technicien répond qu'ils ne travaillent pas en janvier et février, mais que les oiseaux restent sur le site, car ils en ont trop pour les rassembler à un seul endroit. Ils viennent une fois par jour pour les nourrir. Le LET de Sainte-Sophie utilise également les services d'Artémis.
Est-ce qu'il y a des urubus sur le LET?	Le technicien répond que cela peut arriver, mais qu'ils sont très peureux.
Quelle est la formation pour être technicien?	Le technicien répond qu'il a fait une technique en bioécologie, mais que certains de ses collègues ont étudié en faune, ou ont fait un bac en biologie.
Est-ce qu'Artémis sera présent à la journée portes ouvertes?	Le technicien répond que oui.

4.3 DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

M. Lamothe rappelle que les demandes d'autorisation ont été envoyées au ministère au printemps dernier. Le ministère a ensuite envoyé un avis de conformité à la Ville. Le service d'urbanisme a émis son avis positif sur les documents il y a un mois. Ils sont donc en attente d'un retour du ministère. Ils espèrent commencer le déboisement à la fin septembre, et donc la réception des permis est imminente. Dès qu'ils ont les permis, la compensation pour les milieux humides et hydriques sera payée et ils débiteront les travaux. Si tout fonctionne comme prévu, elle serait fonctionnelle pour septembre 2025.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
J'en comprends que c'est assez attendu par les citoyens.	Un membre répond qu'effectivement, puisque c'est un projet qui est discuté depuis 2012, les citoyens du Club du Faisan se questionnent sur les avancements.

4.4 RECOUVREMENT FINAL

M. Lamothe présente d'abord une section du site dont la pente finale a été ensemencée avec du trèfle. L'objectif est de maintenir la terre végétale en place. Il ajoute qu'ils vont couper l'herbe une fois par année afin de permettre aux techniciens de faire les relevés de surface. Ils sont en train de chercher des tracteurs pour le faire.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

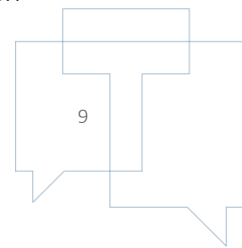
QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
De quand date la végétation sur la pente finale?	M. Lamothe répond que ça fait un an.
L'année dernière, on ne voyait que le trèfle.	

4.5 FRONT DE DÉCHETS

M. Lamothe présente la zone en opération, qui est déjà à la hauteur du terrain naturel. Il explique que la bruine observée est le système de neutralisation des odeurs. C'est un mélange d'eau et d'huile essentielle qui capte et neutralise les molécules d'odeur.

Des pancartes sont installées indiquant les numéros de contrats pour le dépôt des sols contaminés. Une contre-analyse est faite pour chaque contrat, c'est-à-dire que le client fournit son analyse qui est revérifiée par WM. Toutes les informations sont communiquées au ministère.

Ils sont présentement rendus à la cellule 6 de la phase 3-B, qui va avoir 11 cellules au total. Il précise qu'ils s'étendent en largeur, car lorsqu'ils atteignent une certaine hauteur, il n'y a plus assez de place pour travailler. La partie ouest est fermée et ils commencent le recouvrement final temporaire pour ne pas avoir une trop grande surface ouverte en



même temps. En effet, plus la surface ouverte est grande, plus il y a de l'eau à traiter. Toutefois, ils sont très efficaces dans leur traitement des eaux.

Il explique ensuite les cinq couches de protection de la cellule lors de l'excavation :

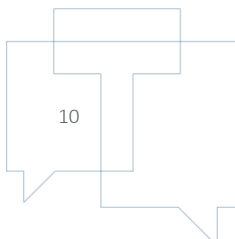
1. Natte de bentonite qui réagit lors d'un contact avec de l'eau. Elle va donc gonfler si elle entre en contact avec le lixiviat.
2. Géomembrane de plastique étanche soudée pour que l'eau ne passe pas.
3. Géofilet qui protège la couche de membrane
4. Seconde couche de géomembrane
5. Géotextile de feutre épais pour protéger le tout.

Ils terminent avec 500 mm de pierres et ensuite les déchets peuvent être déposés.

Autour de chaque partie d'une cellule en opération, ils doivent construire un mur de sols et de bentonite afin que rien ne sorte du site et pour s'assurer que les milieux hydriques externes ne soient pas affectés.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Est-ce que le système de captage des odeurs fonctionne en permanence?	M. Lamothe répond que oui et qu'ils l'arrêtent en octobre.
INTERVENTION 2	
À quelle date avez-vous commencé à remplir la cellule 6?	M. Lamothe répond que c'était le 22 juillet 2024.
Quelle est la hauteur finale?	M. Lamothe répond que la hauteur finale est la même et que le niveau se compacte avec le temps. Il ajoute qu'ils utilisent les sols dans les pentes et les copeaux pour créer un chemin pour les camions.
Est-ce que les gros tuyaux sont des collecteurs d'eau?	M. Lamothe répond que oui.
Lorsqu'une cellule est complète, quel est le degré de tassement par année?	M. Lamothe répond que cela dépend des endroits et de la matière, mais que le niveau peut descendre d'un à trois mètres par année. Ils utilisent les piles de sols contaminés pour combler ce tassement afin de ne pas avoir d'accumulation d'eau.



	Ils reprofilent toujours pour conserver la pente de 2%.
Est-ce que le fait que vous utilisez les sols contaminés sur le site peut engendrer des eaux contaminées?	M. Lamothe répond que non et que ce sont des sols autorisés pour l'utilisation qu'en fait WM.

4.6 BIOGAZ

M. Lamothe explique que les biogaz (composés de méthane et gaz carbonique) sont générés par la décomposition des matières organiques dans les cellules, qui s'amorce quelques mois après qu'elles y aient été enfouies. Les tranchées horizontales sont installées au fur et à mesure de l'enfouissement des déchets, permettant de capter les biogaz dès qu'ils sont générés. Les équipements fonctionnent en permanence, car si le pompage arrête, une forte pression est générée sur les déchets et les têtes de puits. Les puits verticaux sont forés lorsqu'une cellule atteint son niveau final et il y a trois techniciens qui s'occupent de les calibrer.

Mme Caillaud ajoute qu'ils ont également des puits d'échantillonnage autour du site pour s'assurer qu'il n'y a pas de biogaz qui sortent des cellules. À date, les résultats tournent toujours autour de 0%. Ils font également le suivi du méthane dans les bâtiments pour bien ventiler. Finalement, elle rappelle que des relevés surfaciques sont faits trois fois par année et un suivi de calibration sur les puits au moins une fois par mois. Puis, un rapport est transmis au ministère quatre fois par année pour démontrer les températures et concentrations de méthane.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que les techniciens travaillent de nuit?	M. Lamothe répond que non, mais qu'ils sont de garde. Si le système arrête, ils reçoivent une alerte.
Est-ce que le système arrête souvent?	M. Lamothe répond que de moins en moins avec les technologies plus perfectionnées. Mme Caillaud ajoute que l'équipe de techniciens est aussi de plus en plus qualifiée. Ils travaillent également à Sainte-Sophie, ce qui permet un partage de connaissances des meilleures pratiques.



4.7 USINE DE COGÉNÉRATION ET SERRES DEMERS

M. Lamothe explique que l'usine de cogénération sert de centrale électrique. Elle contient cinq moteurs alimentés aux biogaz qui sont couplés à des génératrices. L'électricité produite est vendue à Hydro-Québec et ce qui ne peut être valorisé se fait brûler par les torchères (par exemple lors de maintenance ou dans les périodes plus lentes). En ce moment, environ 70% du biogaz est valorisé par la centrale électrique.

Cette usine réalise une double valorisation, car le glycol utilisé pour le refroidissement des moteurs passe dans un échangeur et réchauffe l'eau qui est ensuite pompée vers les Serres Demers pour chauffer la Serre #1, qui représente 3.2 hectares. La Serre #2, de 6.8 hectares, est chauffée avec le biogaz du site.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Est-ce Hydro-Québec qui détermine la quantité d'électricité à envoyer dans leur réseau?	M. Lamothe répond qu'ils ont un objectif à atteindre annuellement. Hydro-Québec a fait un appel d'offres et WM a soumis le projet de 7.6 MW. Si WM n'atteint pas cet objectif, il y a une baisse de revenus.
Pourquoi ne pouvez-vous pas valoriser 100% de votre biogaz en électricité?	M. Lamothe explique que la centrale n'est pas conçue de la sorte.
C'est dommage, car il y aurait possibilité de faire plus surtout en considérant qu'Hydro-Québec veut doubler sa production.	C'est pour cette raison que nous regardons le potentiel d'implanter une usine de gaz naturel renouvelable (GNR), comme nous sommes en train de le faire à Sainte-Sophie.
Est-ce que le projet d'usine de GNR serait en complément de la centrale électrique?	M. Lamothe répond qu'en principe, l'usine la remplacerait, car elle procure un avantage au niveau des gaz à effet de serre (GES).
Pour combien de temps allez-vous garder la centrale?	M. Lamothe répond que le contrat avec Hydro-Québec est pour 20 ans.
INTERVENTION 2	
Avec le nouveau projet d'usine de GNR, serez-vous capable d'augmenter le nombre de serres chauffées?	M. Lamothe répond que c'est une bonne question et qu'ils vont devoir réfléchir à comment le partenariat avec les Serres



	Demers pourra continuer. Ils vont avoir plus de réponses au fur et à mesure que le projet avance.
En hiver, valorisez-vous près de 100% du biogaz?	M. Lamothe répond que oui. En été, ils sont capables de valoriser environ 70%, car les serres n'ont pas besoin d'être chauffées.
Nous avons déjà discuté de la possibilité de chauffer l'asphalte en été, est-ce toujours possible?	M. Lamothe confirme qu'ils ont regardé d'autres possibilités, mais que ce n'est pas n'importe quel projet qui peut être accepté. Une usine d'asphalte peut apporter elle-même son lot d'enjeux, notamment au niveau des odeurs.
Il y a un intérêt du comité à en savoir plus sur le projet d'usine de GNR.	M. Craft propose de l'ajouter comme point de suivi récurrent dans le calendrier de la prochaine année. Mme Caillaud ajoute que c'est le département de développement durable qui s'occupe de ce projet.

Action de suivi

- 1) Ajouter l'usine de GNR comme point récurrent au calendrier de la prochaine année

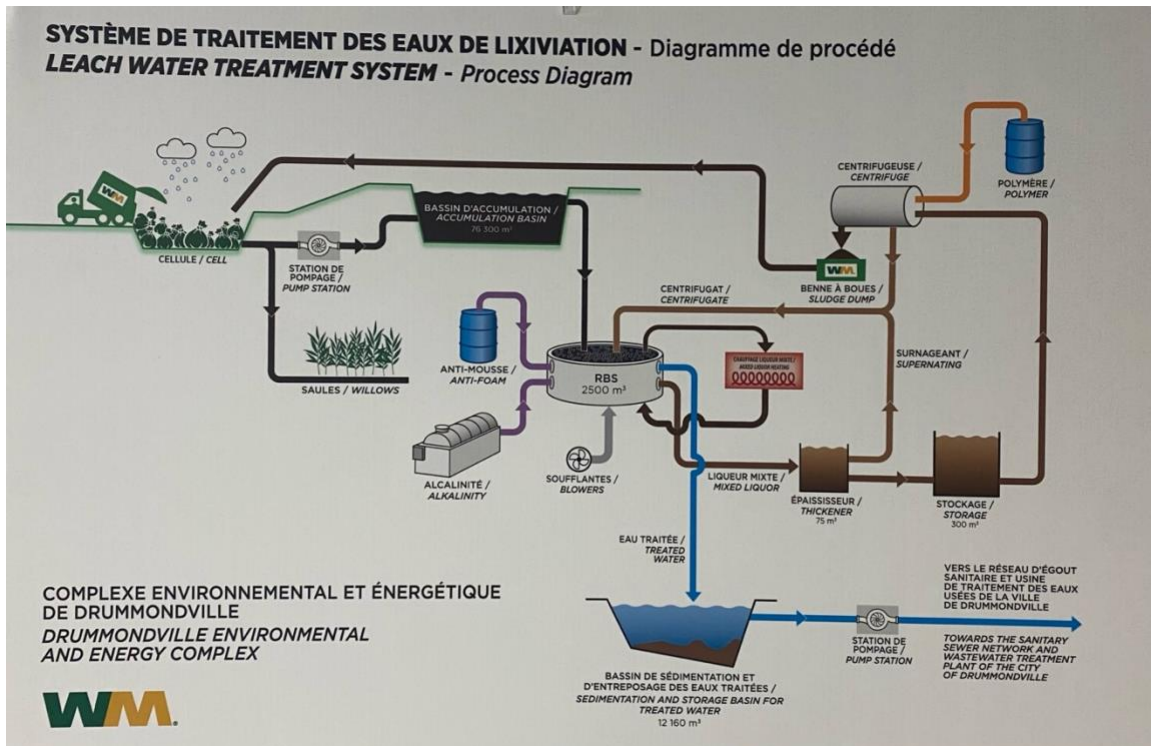
4.8 TRAITEMENT DES EAUX

M. Lamothe présente le schéma de traitement des eaux de lixiviation. Il explique que toutes les eaux de lixiviation, c'est-à-dire les eaux en contact avec les déchets, sont pompées jusqu'au bassin d'accumulation, qui a une capacité de 76 000 mètres cubes. Ce lixiviât est ensuite envoyé au réacteur biologique séquentiel (RBS). Celui-ci traite une quantité déterminée de lixiviât par séquence. Les bactéries à l'intérieur sont activées avec de l'air et de l'eau chaude pour qu'elles consomment l'azote ammoniacal. Une fois le procédé complété, la partie du haut, le « surnageant », est envoyée par gravité dans le bassin d'eau traitée. Après ce processus, l'eau traitée est pompée vers le réseau d'égout de la ville de Drummondville jusqu'à l'usine d'épuration.

M. Lamothe rappelle que WM a un champ de saules en partenariat avec Ramo. Une partie des eaux de lixiviation est utilisée pour l'irrigation des saules. Cette année, ils ont reçu l'autorisation d'irriguer l'entièreté de la plantation, représentant 2 hectares. Puisqu'il



faisait noir lors de la visite, il est proposé de montrer des photos de la plantation au Comité à la prochaine rencontre.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que des boues circulent dans le système?	M. Lamothe explique qu'une partie des boues est soutirée du traitement et pompée vers deux réservoirs (épaisseur/stockage). Cette "liqueur mixte" sera ensuite pompée vers la centrifugeuse. On ajoute un polymère pour la réaction et elle tourne ensuite très rapidement. La boue extraite s'en va dans la benne, qui la retourne vers le front de déchet. Puis, le liquide retourne dans le traitement du RBS.
Est-ce que le bassin de sédimentation a été à risque d'être trop plein lors des dernières fortes pluies?	M. Lamothe répond qu'aucun des bassins n'était à risque.

Si la Ville a assez d'eau et décide d'arrêter le pompage, est-ce qu'il peut y avoir un risque?	M. Lamothe explique que c'est seulement en cas de surverse que la Ville pourrait arrêter de pomper. Toutefois, ils maintiennent toujours un niveau d'eau acceptable pour éviter les débordements. Ils avaient un troisième bassin sous forme d'étang aéré dans le passé, mais ils n'en ont pas besoin actuellement. Il pourrait être utilisé au besoin. Mme Caillaud ajoute que les bassins sont très bas et qu'ils manquent même d'eau à traiter, car ils doivent avoir un minimum de 1 200 m ³ dans le traitement.
Si la Ville ne pompait pas l'eau, celle-ci est-elle d'assez bonne qualité pour être rejetée dans l'environnement?	M. Lamothe répond que oui, mais qu'ils ne sont pas autorisés à le faire. L'eau a environ 0.1% d'azote ammoniacal après le traitement.
Si vous manquez d'eau, pourriez-vous en utiliser de sites périphériques pour la traiter?	M. Lamothe répond que non et qu'ils n'ont pas intérêt à le faire, car il y a un coût associé. Ils seraient mieux d'arrêter complètement le traitement.
Pourriez-vous arrêter de traiter pour accumuler assez d'eau et ensuite repartir le tout?	M. Lamothe répond que oui, mais que c'est plus facile de maintenir à bas niveau que d'arrêter et recommencer. Ils peuvent aussi réduire le nombre de soufflantes et réduire les entrées d'eau.
Savez-vous quelle quantité d'eau les saules peuvent absorber?	M. Lamothe répond qu'il faudrait vérifier avec Ramo.

Action de suivi

- 2) Vérifier la quantité d'eau lixiviée absorbée des saules avec Ramo
- 3) Présenter des photos de la plantation de saules

4.9 SABLIERE

M. Lamothe explique que les gens du CRECQ ont rencontré les membres du CA du Club du Faisan pour discuter du projet. Ils ont été très enthousiastes, leur inquiétude principale



étant par rapport à l'accès. En effet, ils avaient comme préoccupation que des gens veulent passer avec leur motocross ou quatre-roues.

Il ajoute que le projet fonctionne bien, surtout au fond de la sablière. Le 30 septembre prochain, une évaluation sera faite pour replanter des végétaux et remettre de la terre fertile afin de stimuler la pousse. Puisqu'il faisait sombre lors de la visite, il est proposé de présenter des photos de la sablière à la prochaine rencontre.

Action de suivi

4) Présenter des photos de la sablière

5 ACTIONS DE SUIVI

5.1 FIN DU LITIGE

M. Lamothe explique qu'au mois de juillet dernier, WM et la Ville de Drummondville se sont entendus sur un règlement hors cour pour mettre fin aux litiges et dossiers judiciaires existants. Il clarifie que WM a voulu rester en harmonie et créer une bonne relation avec la Ville, ce pour quoi ils les ont rencontrés afin d'arriver à des ententes satisfaisantes pour les deux parties.

L'entente se résume comme suit :

- Les parties renoncent à tous les recours légaux entrepris.
- WM continuera d'offrir un tarif préférentiel à la Ville, aux municipalités de la MRC et aux résidents.
- WM s'engage à travailler à développer son complexe environnemental et énergétique.
- WM travaillera à implanter les infrastructures suivantes, si elle obtient les autorisations et ententes nécessaires : usine de biométhanisation, usine de gaz naturel renouvelable, usine de compression de gaz naturel.
- WM s'engage à implanter un écocentre sur sa propriété d'ici 3 ans.
- WM versera les montants gardés en fiducie lors de l'entrée en vigueur du nouveau règlement municipal concernant le zonage, que la Ville avait à modifier de toute façon par ordonnance de la Cour.
- WM assurera la mise en place d'un programme de surveillance accru des eaux souterraines et de surfaces au pourtour du LET et dans la rivière St-François.
- WM assure le maintien des fonds d'urgences et d'actions environnementales.
- La Ville modifiera son zonage pour permettre les activités de GNR sur sa propriété
- Cette entente est valide jusqu'à la fin de l'exploitation du site.



M. Lamothe annonce ensuite que la situation avec les assurances du CFER s’est finalement réglée à l’amiable. Le bâtiment appartient à WM et ils sont en train de regarder pour des projets.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Il y aurait une usine de biométhanisation sur le site?	M. Lamothe répond que oui. C’est un projet en cours sur le site de Sainte-Sophie qu’ils considèrent pour Saint-Nicéphore.
Est-ce que ce sera un sujet dont on pourra parler lors des rencontres?	M. Lamothe explique que M. Camara avait expliqué la technologie de Sainte-Sophie lors de la rencontre de mars 2024. Il propose d’envoyer plus d’informations si les membres veulent en savoir plus.
Quels seraient les intrants?	M. Lamothe répond que ce serait de la matière organique provenant des ICI.
C’est un projet grandement discuté, car la MRC n’a pas de plateforme pour traiter les matières organiques résidentielles. On doit les envoyer à l’extérieur de la région, à Saint-Rosaire.	
Je me questionne sur les faits que les résidus verts ne sont pas inclus dans la matière organique et qu’il peut y avoir des déversements de lixiviat.	M. Lamothe propose de revenir sur ces points au fur et à mesure que le projet se concrétise. Mme Caillaud rappelle que cela prend assez de temps pour construire un projet de telle envergure.
Est-ce que le projet passerait par le BAPE?	M. Craft répond que ce type de projets n’est pas assujetti à la procédure d’évaluation environnementale (et donc du BAPE).
Pourrions-nous voir les nouveaux points de surveillance des eaux au pourtour du LET et dans la rivière St-François sur la carte?	Une membre répond que ce seront des points en amont et en aval de la rivière afin de faire un suivi à plus long terme, ce qui était une préoccupation des citoyens et du Comité. Les analyses de risques sont



	importantes, car la rivière est un point d'eau potable.
INTERVENTION 2	
Est-ce que le tarif préférentiel a été indexé?	M. Lamothe répond que oui et précise qu'il est de 46.32\$ pour la MRC, incluant les résidents, janvier 2024.
Donc pour les autres, le tarif est plus élevé?	M. Lamothe confirme. Une membre représentant la MRC précise qu'il y avait eu un appel d'offres à cet effet.
INTERVENTION 3	
Est-ce que la demande pour l'écocentre provient de la Ville?	Une membre affirme que c'est de la MRC.
Il y avait eu un projet d'écocentre sur le site de WM en 2012 qui avait été refusé par la Ville, pourquoi cela a-t-il changé?	Une membre explique qu'une étude est en cours pour déterminer les besoins d'écocentre et gestion des matières résiduelles, car l'écocentre actuel est à sa pleine capacité au niveau du tonnage. Ils souhaitent également desservir une autre partie du territoire. En 2012, l'écocentre avait encore de la capacité, mais les besoins ont évolué, notamment par rapport aux ICI. Cela permettrait de détourner plus de matières du site.
INTERVENTION 3	
La commission scolaire a-t-elle toujours des projets dans le bâtiment du CFER	M. Lamothe répond que non pour ce bâtiment.
INTERVENTION 4	
Avons-nous accès à l'entente entre la Ville et WM?	M. Lamothe répond que ce sont des documents publics accessibles via la Ville.

5.2 RETOUR SUR LE RAPPORT ANNUEL 2023

M. Lamothe rappelle que le rapport annuel 2023 n'avait pas été envoyé aux membres avant d'être rendu public. La précision « révisée et approuvée » a été retirée au mois de juin.

Un second point mentionné est que le président a été approché par un journaliste pour une citation selon laquelle le Comité aurait dit que le décret d'urgence était nécessaire. Le Comité étant supposé être neutre, il faudrait faire attention à comment l'information est



divulguée aux médias. M. Lamothe précise que c'est cependant la réalité du journalisme, et qu'il peut être difficile de contrôler le propos final.

M. Craft propose deux éléments de solutions pour éviter que cela se reproduise :

1. S'assurer que le rapport annuel soit validé en personne avant de l'envoyer aux médias
2. S'assurer que le président signe le communiqué de presse

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Le malaise n'était pas parce que le rapport n'était pas représentatif, mais plutôt par principe de le valider préalablement selon le fonctionnement du Comité.	M. Craft rappelle le rôle du président, qui est également le porte-parole du Comité dans le cas de Saint-Nicéphore. Il ajoute que tous les membres sont invités à relayer l'information partagée au Comité. S'il y a des prises de position à prendre, s'assurer de ne pas le faire au nom du Comité à moins que cela ait été validé par les membres.

5.3 RETOUR SUR L'AVIS SUR LES VOLANTS

M. Lamothe rappelle qu'il y avait eu une visite du ministère au mois d'avril et qu'ils avaient reçu un commentaire par rapport aux sacs de plastique présents sur le site. Une semaine après la dernière rencontre, le 12 juin, le ministère a émis un avis de non-conformité concernant les volants en dehors de la section active. Aucune mesure corrective n'a été identifiée, car ils étaient déjà en train de faire le nettoyage au moment de la visite. Ils font les efforts nécessaires et continuent de trouver des méthodes pour s'améliorer. Il ajoute que dans les cellules 4 et 5, ils travaillaient très près de la limite de la cellule et que c'était assez compliqué d'installer une clôture. Si c'était à refaire, ils essaieraient de faire une berne de terre pour installer la clôture.

Mme Caillaud précise que l'avis n'était pas sur la quantité de volants, mais plutôt sur le fait qu'ils n'auraient pas mis en place toutes les mesures possibles pour éviter qu'il y en ait. M. Lamothe termine en disant qu'il n'y avait aucun enjeu pour l'environnement, puisque tout a été ramassé immédiatement.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Les volants étaient-ils seulement sur le site?	M. Lamothe répond que oui.

5.4 RETOUR SUR LES GRANDS COUPS D'EAU

Mme Caillaud annonce que malgré les grosses précipitations des derniers mois, il n'y a eu aucune conséquence sur les eaux de surface.

5.5 DÉTAIL SUR LES BOUES MUNICIPALES

Mme Caillaud présente le détail des boues municipales en 2023, qui représentaient un total de 1 330 tonnes :

- Drummondville : 1 293,95 tonnes :
 - 31,46 t de boues de station d'épuration municipale
 - 1 262,49 t de boues du nettoyage des rues
- Notre-Dame-du-Bon-Conseil : 36,09 tonnes
 - Boues industrielles

Elle rappelle qu'avec la pluie, la boue devient plus lourde.

5.6 IDENTIFICATION DES PUIITS D'ÉCHANTILLONNAGE ET PROFONDEUR ET VITESSE D'ÉCOULEMENT DES PUIITS

Mme Caillaud annonce que les cartes de suivi sont disponibles dans les diapositives pour l'identification des puits. Elle rappelle qu'ils ont l'obligation de pomper en continu la station de pompage PL1 pour prélever l'eau souterraine.

En ce qui concerne la profondeur des puits, ceux en surface sont entre 0,5 et 1,5 mètre de profondeur, et ceux dans la nappe semi-captive sont entre 13,9 et 26 mètres. Elle précise que ce sont des données qui englobent tous les puits qu'ils ont déjà eus sur le site, et pas nécessairement ceux qu'il y a sur le site actuellement.

Pour les vitesses d'écoulement, cela joue entre 1 et 4 mètres par année dans la nappe de surface et entre 6 et 96 mètres par année dans la nappe semi-captive. Elle clarifie que la dernière étude d'impact a fait un historique de toutes les nappes de la région. Ils étaient obligés de considérer toutes les vitesses de tous les points depuis environ 30 ans, ce qui explique l'écart si grand. Les vitesses d'écoulement peuvent dépendre de plusieurs



facteurs, soit la localisation, les conditions de météo, la pression, le type de sol et même la présence de pompage.

5.7 PORTES OUVERTES 2024

M. Lamothe rappelle que la journée portes ouvertes aura lieu le 28 septembre prochain de 10h à 15h et que les efforts de communication (radio, communiqué, journal, etc.) ont débuté le 3 septembre. Un rappel sera fait une semaine avant l'événement. Pour la réservation de plages horaires, les gens doivent communiquer par téléphone ou courriel avec M. Lamothe. Ils ont déjà un autobus rempli.

Pour le fonctionnement, un chapiteau sera installé dans le stationnement et deux autobus feront les tournées. Plusieurs intervenants seront présents, notamment Artémis et le GARAF.

M. Lamothe demande aux membres s'ils étaient intéressés à avoir leur kiosque d'information sur le Comité. M. Craft propose trois pistes :

- Une personne peut être présente toute la journée pour parler du Comité
- Des plages horaires peuvent être attribuées pour permettre aux membres d'être présents pour un quart seulement
- Aucun membre n'est présent, mais des documents (bilan annuel, dernier compte rendu, fonctionnement, composition du comité) pourraient être disponibles au kiosque. Une feuille serait aussi dédiée pour les gens qui seraient intéressés à joindre le Comité.

Il est convenu qu'un kiosque sera installé pour le Comité avec la documentation nécessaire et que si des membres se présentent, ils pourront discuter avec les gens.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce qu'il y aura un questionnaire pour sonder les gens qui participeront à la visite?	M. Lamothe répond que oui et qu'ils se rencontrent toutes les semaines pour planifier la journée. La création du questionnaire est en cours. Ce sera un questionnaire papier que les gens pourront remplir sur place. Mme Caillaud ajoute que des affiches seront également installées, en plus de la présentation d'une vidéo du site par drone.
Est-ce que les enfants sont les bienvenus?	M. Lamothe répond que oui.



Action de suivi

- 5) Préparer la documentation pour le kiosque du Comité pour la journée porte ouverte

6 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA SABLIÈRE

Ce point a été traité lors de la visite (point 4.9).

7 SUIVI DU DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

Ce point a été traité lors de la visite (point 4.3).

8 REGISTRE DES ACTIVITÉS

M. Lamothe annonce qu'il n'y a eu aucune plainte ni visite du ministère depuis la dernière rencontre.

9 DIVERSE ET PROCHAINE RENCONTRE

Puisque la visite s'est terminée dans le noir, il est proposé de devancer les visites à la rencontre de juin pour l'année prochaine.

Action de suivi

- 6) Devancer les visites aux rencontres de juin

M. Lamothe réitère que les membres du Comité peuvent le contacter s'ils veulent participer aux portes ouvertes du 28 septembre prochain. Mme Caillaud ajoute que quelques places sont réservées pour les gens qui viendraient à l'improviste.

Pour terminer, M. Craft rappelle que la prochaine réunion est prévue le mercredi 20 novembre 2024 et que toutes les rencontres à partir de maintenant seront à 18h.

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence et de leur participation.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20h41.

Virginie Lefebvre
Responsable du compte rendu

